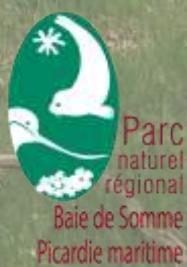




**Charte Natura 2000 de bonnes pratiques
de structures proposant des activités en forêt de Crécy
-en-Ponthieu**



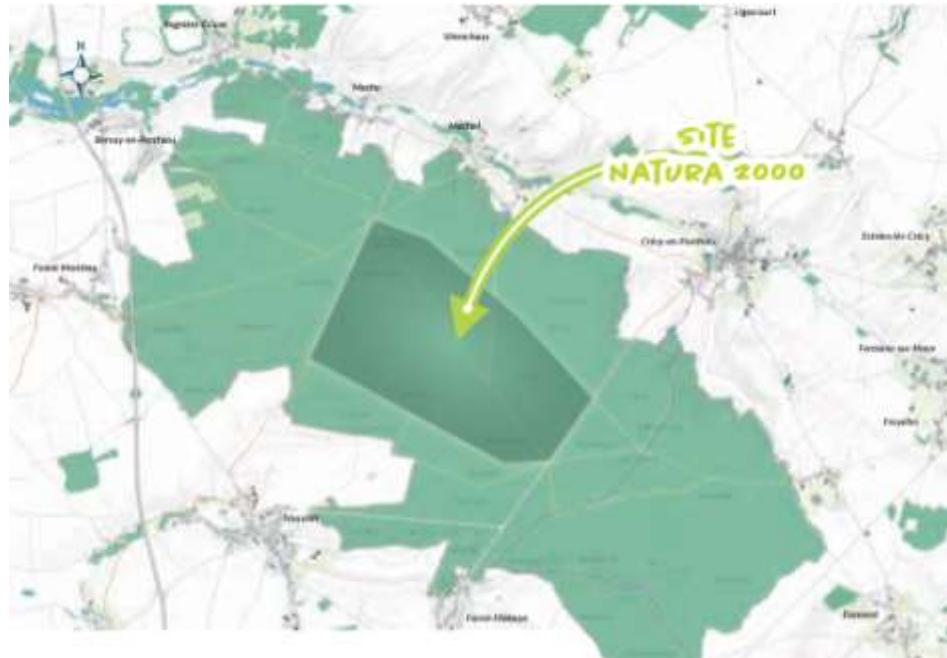
Préambule

Plus grand massif forestier de la Somme, la forêt de Crécy fait partie intégrante du paysage de Picardie Maritime.

Elle abrite en son cœur une zone Natura 2000

La forêt de Crécy est un bien public propriété de l'Etat et géré par l'Office national des forêts. Afin de la conserver et permettre à chacun de la découvrir, de la partager sans risques de dégradations, des règles communes de bonnes pratiques doivent être adoptées.

L'ensemble des usagers doivent œuvrer dans ce même but.



Pourquoi une charte N2000 ?

Cette charte est un outil contractuel qui a pour objectif de permettre à la structure signataire de marquer son engagement volontaire en faveur des objectifs définis sur le site Natura 2000, à savoir des pratiques favorables à la conservation des espèces et habitats protégés de la forêt.

Elle permet aux organisateurs d'évènements dont tout ou partie du tracé passe par le site Natura 2000 de se soustraire au formulaire d'évaluation des incidences, formulaire obligatoire pour toute structure non signataire de la charte (voir p.xx)

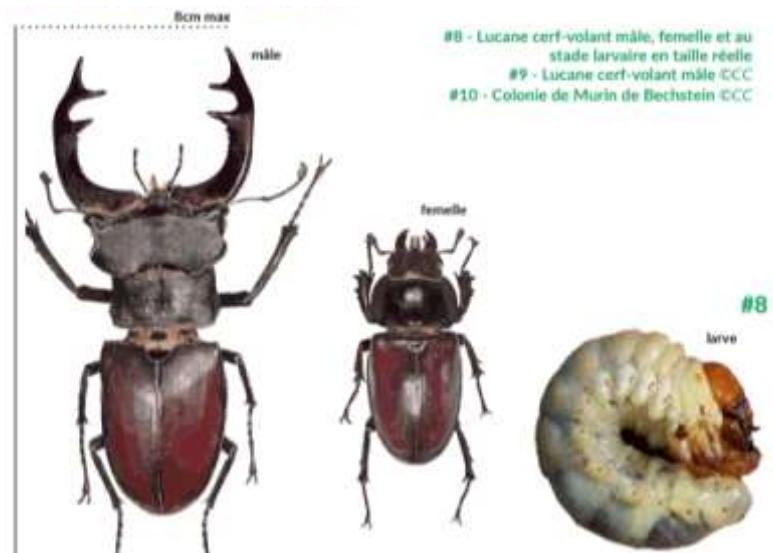
Pour qui ?

Cette charte s'adresse aux structures proposant des activités de loisirs ou impliqués dans la vie locale de la forêt de Crécy : fédérations sportives, organisateurs d'évènements, prestataires nature, associations locales, communes

Les espèces et habitats protégés dans le cadre de Natura 2000

Le Lucane cerf-volant

Plus grand coléoptère européen, le Lucane cerf-volant est reconnaissable par sa taille et ses mandibules proéminentes (pour les mâles uniquement). Dans le secteur de la forêt de Crécy, il est régulièrement observé par les habitants des communes alentours dans leur jardin, posé sur un tas de bois ou en vol au crépuscule.



Les chauve-souris

Les chauves-souris sont essentielles car elles jouent un rôle majeur dans la régulation des populations d'insectes, contribuant ainsi à la préservation des cultures et de la biodiversité en plus d'être des indicateurs de santé des écosystèmes.

4 espèces sont particulièrement à enjeu en forêt de Crécy : la Barbastelle d'Europe, le Murin de Bechstein, le Murin à oreilles échancrées et le Grand Murin.



La hêtraie-chênaie à Oxalide oseille

La hêtraie-chênaie à Oxalide oseille est un type de formation végétale caractérisée par la coexistence de hêtres et de chênes avec la présence d'Oxalide oseille éventuellement accompagnée de Jacinthe des bois ou de l'Aspérule odorante.



RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Sites et habitats sensibles

Ilots de sénescence

Les îlots de sénescence sont des zones laissées délibérément en libre évolution afin de favoriser la présence de bois mort sur pied et au sol. Ces zones ne seront plus exploitées pour une durée d'au moins 30 ans.

Les arbres morts ou sénescents présentent des risques de chutes accrus. Pour motif sécuritaire, tous les arbres potentiellement dangereux de l'îlot de sénescence et situés à moins de 30m d'un chemin ou route forestière sont systématiquement coupés.

Vos engagements

- Ne pas pénétrer à l'intérieur des îlots de sénescence
- Eviter de les longer, particulièrement un tracé de compétition sportive

Mares forestières

Une mare forestière est une petite étendue d'eau qui joue un rôle écologique important en abritant une biodiversité spécifique et en servant de point d'eau pour la faune.

Vos engagements

- Ne pas introduire d'animaux ou de plantes non autochtones (particulièrement les poissons)
- Ne pas contribuer à l'engorgement de la mare : jet de bâtons, de feuilles, de cailloux ...
- Tenir son chien en laisse aux abords et lui interdire l'accès à la mare

Habitats Natura 2000

Les habitats Natura 2000 sont des milieux fragiles dont la flore peut être sensible au piétinement.

Vos engagements

- Respecter les sentiers pédestres, pistes cavalières ou cyclables, ne pas pratiquer d'activités en dehors de ces limites définies pour éviter le piétinement des habitats sensibles.
- Ne pas cueillir de fleurs ou de plantes sauvages

Carte îlots de sénescence, mares, habitats sensibles

Sensibilisation

La bonne connaissance du site et ses spécificités par l'ensemble des usagers permet de mieux le préserver.

Vos engagements

- Mentionner l'existence du site Natura 2000 et ses spécificités en cas d'activités encadrées
- Intégrer des éléments de présentation du site Natura 2000 dans les outils de communication de la structure signataire quand cela est opportun (dossier thématique sur le thème environnement, promotion touristique de la forêt de Crécy ...)

Photo

Espèces sensibles

Oiseaux & chauve-souris

Le site Natura 2000 est riche d'oiseaux et de chauve-souris (aussi appelées chiroptères), dont certaines espèces se nourrissent et/ou se reproduisent exclusivement en milieu forestier (Barbastelle d'Europe, Murin de Bechstein... pour les chauve-souris ; Pic mar, Bondrée apivore ... pour les oiseaux). Ces espèces sont particulièrement sensibles en période de reproduction/nidification (en orange dans le tableau ci-dessous), leur dérangement doit être absolument évité.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Chiroptères												
Oiseaux												

Vos engagements

- Tenir son chien en laisse pendant les périodes de reproduction
- Informer la structure animatrice de la découverte ou de la suspicion d'espèces d'intérêt communautaire (colonies de chauve-souris par exemple)

Insectes

Une part importante d'insectes forestiers se nourrissent de bois mort (dits insectes « xylophages »). Le bois mort laissé au sol leur offre gite et couvert tout en permettant la restitution des minéraux au sol pour assurer la bonne croissance des arbres.

Vos engagements

- Ne pas ramasser le bois mort laissé au sol sur les parcelles, quelle soit sa taille.
- Informer la structure animatrice de la découverte ou de la suspicion d'espèce d'intérêt communautaire (Lucane cerf-volant)

Photo

RECOMMANDATIONS PAR TYPES D'ACTIVITÉ

Exploitation forestière

Le site Natura 2000 est intégralement en forêt domaniale. Le propriétaire et gestionnaire est l'Office national des forêts. L'exploitation forestière est planifiée parcelle par parcelle par l'aménagement forestier (plan de gestion de la forêt) et concerne les arbres de tout âge.

Vos engagements

- Maintenir les arbres feuillus à cavités, morts ou dépréssants (arbres de haut jet ou arbres têtard), s'ils ne présentent pas de risque pour les usagers ni de sacrifice économique., à hauteur de 1 arbre mort et 2 arbres à cavité par hectare en moyenne par parcelle.
- Favoriser la diversité des essences
- Privilégier les dégagements mécaniques ou manuels hors de la période nidification des oiseaux et chiroptères, entre le 15 avril et le 15 juillet sur les zones à enjeux (par exemple en zone de nidification avérée)
- Proposer des parcelles sur lesquelles la continuité du couvert arboré est maintenue dans le temps
- Informer la structure animatrice de la découverte ou de la suspicion d'espèces d'intérêt communautaire (Lucane cerf-volant, colonies de chauve-souris).

Activités de chasse

La chasse est pratiquée sur l'ensemble de la zone Natura 2000. La forêt est subdivisée en 4 lots de chasse,. Sur ces 4 lots, une partie de la surface est dans le périmètre Natura 2000. La chasse se pratique essentiellement en battue d'octobre à mars mais également à l'approche et affût en tir d'été pour le chevreuil.

Le calendrier de chasse est disponible sur le site du PNR et de l'ONF.

Vos engagements

- Limiter le piétinement des parcelles en cas d'habitats sensibles
- Ramasser les douilles
- Informer la structure animatrice de la découverte ou de la suspicion d'espèces d'intérêt communautaire (Lucane cerf-volant, colonies de chauve-souris),
- Eviter l'agrainage

Activités sportives

De nombreuses activités sont pratiquées en forêt de Crécy : marche à pied, vélo, équitation ...

Vos engagements

- Respecter les sentiers pédestres, pistes cavalières ou cyclables, ne pas pratiquer d'activités en dehors de ces limites définies
- Pour les activités équestres : ne pas laisser brouter les chevaux à l'intérieur ou en bordure de parcelle.

Organisateurs d'évènements

Tout organisateur d'évènement dont le tracé passe tout ou en partie dans le site Natura 2000 est soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. (article R414-3 du code de l'environnement ; circulaire du 15 avril 2010). Ce dispositif a été créé pour éviter les dommages significatifs aux espèces et habitats lors d'évènements ponctuels.

L'ensemble des activités soumises à l'évaluation des incidences est listé en [annexe xx](#)

La souscription à la charte de bonnes pratiques Natura 2000 dispense l'organisateur d'évaluation des incidences, si l'activité est pratiquées selon les modalités définies par la charte, et ce pour une durée de 5 ans.

Les engagements de tout organisateur signataire de la charte de bonnes pratiques Natura 2000 ainsi que ceux de la structure animatrice sont listés ci-après.

Photo

Engagements de l'organisateur

Informé la structure animatrice de la date de celle-ci et du parcours à M-3.

Si besoin, parcourt sur le terrain avec la structure animatrice le projet de parcours ainsi que les lieux d'accueil des participants

Modifie le parcours et/ou la date si pas compatible avec les objectifs de pré-

Met en place les moyens nécessaires pour l'accueil des pratiquants et spectateurs afin de limiter leur impact sur le site.

Inclut à tout outil de communication utilisé par l'organisateur vers les participants (bulletins d'inscription, site internet, mails ...) les éléments proposés dans le kit de communication « manifestations » du site Natura 2000.

Met à disposition des spectateurs et participants les éléments proposés dans le kit de communication « manifestations » du site Natura 2000.

Nettoie tous les sites utilisés lors de la manifestation sportive et évacue les déchets engendrés

Communique le bilan de la manifestation un mois maximum après la manifestation.

Engagements de la structure animatrice

Se rend disponible suffisamment à l'avance pour laisser le temps à l'organisateur de revoir son itinéraire si nécessaire.

Si besoin, propose une alternative au parcours et/ou à la date pour permettre à la manifestation de se tenir.

Envoie le kit de communication « manifestations » aux organisateurs dès signature de la charte.

Fournit à l'organisateur les éléments proposés dans le kit de communication « manifestations ».

Fournit un modèle type de bilan synthétique à la demande de l'organisateur

Point de contrôle

mail ou courrier faisant état des mentions ci-dessus dans les délais.

compte rendu de visite rédigé par la structure animatrice validé par les 2 structures

validation du parcours définitif par la structure animatrice, balisage des zones sensibles sur la carte si n nécessaire

Captures d'écran/photo des outils de communication (à transmettre dans le bilan synthétique)

Captures d'écran/photo des outils de communication (à transmettre dans le bilan synthétique)

Absence de traces (déchets) et dégradations du site imputables au signataire

Bilan synthétique